

[Text]

Mr. Walker: Yes.

Senator Buckwold: Then you could, in fact, give this committee, if we were to ask for it, a list of the 25 or 30, or whatever number, of the most used prescription drugs and chart each one?

The Chairman: Patented drugs?

Senator Buckwold: I do not know. Give me the name of a drug. I am not very good at drug names.

Mr. Austen: Try zantac or cimetidine or tagamet. Those are the big ones.

Senator Bonnell: I would think that cimetidine would be a bad choice because it is not under patent any more.

Mr. Austen: Zantac just came off.

Senator Buckwold: All I am saying is that I was hoping you might have a list with you. Basically that is what we are here to do, to find out, first, the price of a drug as of June of 1986, when, as the chairman said, prices were literally frozen.

The Chairman: June 26; is that the date?

Senator Buckwold: June of 1986.

The Chairman: June 27, 1986, is the date.

Senator Buckwold: That is when the retroactivity in the act comes into effect. Perhaps more important is what happened after November of 1987, when Bill C-22 became law. We now know that between 1986 and 1987 there was a large price increase just from the point of view of companies positioning themselves to be ready. Once the act was in force, they were under the absolute restriction to limit their price increase to the cost of living increase.

Mr. Walker: For those drugs that were already in the marketplace, not for new single-source drugs.

The Chairman: He is correct, because drugs, that were not in the marketplace had to meet different criteria as they were introduced.

Mr. Walker: The criteria belong totally to the manufacturer. With a single-source drug there is no competition.

Senator Buckwold: We are not talking about new drugs because you have pointed out in your brief, quite rightly, that there is no control over those prices. However, we have been told that the Drug Prices Review Board will have some controlling ability in terms of introductory prices of new drugs, but let us leave that for the moment.

I am trying to simplify what this committee is doing, namely, to find out what happened to specific drug prices.

Mr. Walker: We can provide you with that fairly easily. We can give you a list of the top 50 drugs.

The Chairman: Our staff, who have a statistical background, will set out what we require and perhaps you can assist us.

[Traduction]

M. Walker: Oui.

Le sénateur Buckwold: Donc, vous pourriez en fait fournir à notre comité, si nous vous le demandions, une liste des 25 ou 30, peu importe, médicaments les plus prescrits et nous donner des données sur chacun d'entre eux.

Le président: Des médicaments brevetés?

Le sénateur Buckwold: Je n'en sais rien. Donnez-moi le nom d'un médicament. Je ne suis pas un expert dans ce domaine.

M. Austen: Par exemple le zantac ou la cimétidine, ou encore le tagamet. Ils sont courants.

Le sénateur Bonnell: Je pense que la cimétidine serait un mauvais choix puisqu'elle n'est plus protégée par un brevet.

M. Austen: Le zantac vient tout juste d'être rayé de la liste.

Le sénateur Buckwold: J'espérais en réalité que vous auriez une liste avec vous. Essentiellement, c'est ce que nous devons faire; trouver d'abord le prix d'un médicament en juin 1986, lorsque, comme l'a dit le président, les prix ont été littéralement gelés.

Le président: Le 26 juin, n'est-ce pas?

Le sénateur Buckwold: Juin 1986.

Le président: La date est le 27 juin 1986.

Le sénateur Buckwold: La loi a effet rétroactif à cette date. Ce qui s'est produit après novembre 1987, lorsque le projet de loi C-22 est devenu loi, est peut-être plus important. Nous savons maintenant qu'entre 1986 et 1987, il y a eu une forte augmentation des prix, les sociétés se prémunissant contre l'entrée en vigueur de la loi. Une fois celle-ci en vigueur, elles étaient en effet obligées de limiter leurs augmentations de prix à la croissance du coût de la vie.

M. Walker: Nous parlons ici des médicaments qui étaient déjà sur le marché, non pas des nouveaux produits distribués par un seul fournisseur.

Le président: Il a raison, car les médicaments qui n'étaient pas déjà sur le marché devaient répondre à des critères différents.

M. Walker: Ces critères dépendant totalement du fabricant. Lorsqu'il n'y a qu'un seul fournisseur, il n'y a pas de concurrence.

Le sénateur Buckwold: Nous ne parlons pas des nouveaux médicaments car, comme vous le faites à juste titre remarquer dans votre mémoire, le prix de ceux-ci n'est pas réglementé. Cependant, on nous a dit que le Conseil d'examen du prix des médicaments aura un certain droit de regard sur le prix des nouveaux médicaments lorsqu'ils arrivent sur le marché. Pour l'instant, toutefois, laissons cela de côté.

J'essaie d'exprimer simplement ce que fait notre Comité, soit étudier la tendance des prix de médicaments donnés.

M. Walker: Nous pouvons vous fournir ces données assez facilement. Nous pouvons vous dresser une liste des 50 médicaments les plus utilisés.

Le président: Notre personnel, qui a de bonnes connaissances statistiques, définira les données dont nous avons besoin et vous pourrez peut-être nous aider.